

COMMUNE DE PORTIRAGNES

Séance du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni à la salle polyvalente « Jean Ferrat », en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mardi 17 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – BROUSSET Stéphanie – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BASTIT Jean-François – LAMBIC Christine – BLAS Thierry – GUILLAUME Stéphanie – PALAUQUI Franck – GENNA Céline – SCHWEBEL Philippe – SOLERE Fanny – LENEZ Vincent – DE WIT Véronique – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse – HAAS Olivier – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane – ROMAN Yvette.

Absents :

Procuration : Gabrielle CHALIER donne procuration à Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Mathieu SANCHEZ donne procuration à Philippe CALAS.

Conseillers présents = 25 Procurations = 2 Conseillers absents = 0 Suffrages exprimés = 27

* * *

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur Henri BIENVENU est nommé secrétaire de séance.

* * *

En préambule, Madame le Maire adresse un mot collectif à l'assemblée :

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les Portiragnaises et les Portiragnais pour leur participation à ce moment essentiel de la démocratie locale. Par leur vote, ils ont exprimé leur confiance, leur attente et leur attachement à notre commune. Je souhaite également saluer l'ensemble des élus présents aujourd'hui. Votre engagement est le fondement de l'action publique locale et je ne doute pas que chacun saura exercer son mandat avec sérieux, respect et sens de l'intérêt général.

Ce moment marque à la fois une continuité et une nouvelle étape : continuité dans le service à notre territoire, nouvelle étape dans les perspectives et les projets que vous porterez collectivement pour Portiragnes.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il me revient à présent de céder la présidence de cette séance à la doyenne de notre assemblée afin de procéder à l'élection du maire.

* * *

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

1/ Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026.

Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par Madame Gwendoline CHAUDOIR, tête de liste « *Portiragnes toujours Passionnément* » a recueilli 1 260 Suffrages et a obtenu 23 Sièges.

Sont élus :

- Gwendoline CHAUDOIR
- Philippe CALAS
- Stéphanie BROUSSET
- Philippe TOULOUZE
- Caroline LEVANNIER
- Philippe FAURÉ
- Cécile MULLER
- Pascal ICARD
- Nathalie ESTELLON
- Jean-François BASTIT
- Christine LAMBIC
- Thierry BLAS
- Stéphanie GUILLAUME
- Franck PALAUQUI
- Céline GENNA
- Philippe SCHWEBEL
- Fanny SOLERE
- Vincent LENEZ
- Gabrielle CHALIER
- Mathieu SANCHEZ
- Véronique DE WIT
- Henri BIENVENU
- Maryse TOURNAY

La liste conduite par Monsieur Olivier HAAS, tête de liste « *La Force du renouveau* » a recueilli 624 Suffrages et a obtenu 4 Sièges.

Sont élus :

- Olivier HAAS
- Agnès ASTIER
- Stéphane SCHMITT
- Yvette ROMAN

Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

2/ Election du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Madame Gwendoline CHAUDOIR cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Yvette ROMAN en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Yvette ROMAN prend la présidence de la séance.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Yvette ROMAN dénombre 25 Conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-562 est atteint.

Madame Yvette ROMAN propose de désigner Madame Stéphanie GUILLAUME et Madame Céline GENNA en qualité d'assesseurs et Monsieur Henri BIENVENU en qualité de secrétaire du bureau.

Madame Stéphanie GUILLAUME et Madame Céline GENNA sont désignées en qualité d'assesseurs.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs : 4
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Madame Gwendoline CHAUDOIR : vingt trois voix.

Madame Gwendoline CHAUDOIR ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

○ *Intervention de Madame le Maire :*

« Chers Portiragnaises, chers Portiragnais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux mes chers collègues, avant de procéder à l'élection des adjoints, je souhaite m'adresser à vous. C'est avec une profonde émotion mais aussi avec gravité et humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Je vous remercie sincèrement de votre confiance. Elle m'honore et elle m'oblige.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les électrices et les électeurs de Portiragnes. Par leur vote, ils nous ont accordé à nouveau leur confiance. Cette confiance nous engage pleinement. Elle nous oblige à être à la hauteur des attentes exprimées, agir avec responsabilité, transparence et détermination au service de l'intérêt général.

Je souhaite également adresser mes remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale sortante. Le travail accompli durant le précédent mandat a permis de faire avancer notre commune, de mener à bien de nombreux projets, et de préserver ce qui fait d'identité et la qualité de vie de Portiragnes. A celle et ceux qui poursuivent l'aventure, comme à ceux qui passent le relai aujourd'hui, je veux dire ma reconnaissance.

Je tiens aussi à remercier très chaleureusement mes colistiers. Par leur engagement, leur travail et leur fidélité tout au long de cette campagne, qui est le fruit d'un travail collectif, ils ont largement contribué à la confiance que les Portiragnaises et les Portiragnais nous ont accordée.

Je n'oublie pas non plus les agents municipaux. Leur engagement quotidien, souvent discret mais essentiel est la pierre angulaire du bon fonctionnement de notre collectivité. Leur professionnalisme et leur dévouement contribuent directement au service rendu à la population et je tiens à les en remercier chaleureusement.

Je souhaite également adresser une pensée à ma famille pour son soutien constant et sa compréhension.

Aujourd'hui s'ouvre un nouveau mandat que nous voulons placer sous le signe du rassemblement, au-delà des sensibilités et des opinions. Nous avons un objectif commun : œuvrer pour l'avenir de Portiragnes et le bien-être de tous ses habitants. Nous devons relever ensemble les défis qui se présentent à nous, accompagner le développement de notre commune tout en préservant son cadre de vie, soutenir la vie économique et associative, renforcer la solidarité, préparer l'avenir de nos jeunes et les autres enjeux, sociaux et environnementaux.

Notre engagement est clair : être à l'écoute de chacun, agir avec équité et travailler dans un esprit de dialogue et de respect. Chaque portiragnais doit se sentir représenté et entendu, et associé à la vie de la commune.

*Je forme le vœu que ce conseil municipal soit un lieu d'échanges constructifs, de décisions responsables et d'actions concrètes. C'est ensemble, dans l'unité et la confiance, que nous pourrons bâtir l'avenir de Portiragnes. »
Je vous remercie.*

3/ Détermination du nombre d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, à savoir 8 adjoints au maximum ;

Il est proposé aux membres du Conseil,

- La création de 8 postes d'adjoints.

PAS DE QUESTIONS POSÉES

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

4/ Election des adjoints au Maire.

En vertu de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes doivent comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints.

Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé au conseil municipal de laisser un délai maximal de cinq minutes pour le dépôt des listes.

Une liste est proposée par « *Portiragnes toujours Passionnément* » :

- 1^{er} adjoint : CALAS Philippe
- 2^e adjoint : BROUSSET Stéphanie
- 3^e adjoint : TOULOUZE Philippe
- 4^e adjoint : LEVANNIER Caroline
- 5^e adjoint : FAURÉ Philippe
- 6^e adjoint : MULLER Cécile
- 7^e adjoint : ICARD Pascal
- 8^e adjoint : ESTELLON Nathalie

Il n'y a pas d'autre liste déposée.

Il est procédé à l'appel nominal et chaque conseiller est invité, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne qui lui sera présentée.

Résultats du vote :

- Nombre de votant : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs : 4
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

La liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, présentée par la liste « *Portiragnes toujours Passionnément* » ayant obtenu 23 voix,

Sont donc élus :

- Monsieur Philippe CALAS en tant que premier adjoint en charge de la culture, du patrimoine, des festivités, du club omnisport, et de la communication.
 - Deuxième Adjointe, Madame Stéphanie BROUSSET déléguée aux finances et à l'aménagement du territoire.
 - Troisième Adjoint, Monsieur Philippe Toulouze, délégué à la solidarité, à la santé, et à la prévention.
 - Quatrième Adjointe, Madame Caroline LEVANNIER, déléguée aux services techniques, aux travaux, au cadre de vie et au protocole.
 - Cinquième Adjoint, Monsieur Philippe FAURE, délégué à l'environnement, au littoral et l'agriculture.
 - Sixième Adjointe, Madame Cécile MULLER, déléguée au personnel et à l'administration générale.
 - Septième Adjoint, Monsieur Pascal ICARD, délégué à la sécurité et à l'urbanisme.
 - Huitième Adjointe, Madame Nathalie ESTELLON, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires.
- Madame le Maire communique également des délégations qui vont être attribuées à des conseillers municipaux :
- Monsieur Jeff BASTIT, délégué au sport, à la vie associative, et à la gestion des salles.
 - Madame Christine LAMBIC, déléguée au tourisme et à Portiragnes Plage.
 - Monsieur Thierry BLAS délégué aux anciens combattants, et aux marchés de plein air.
 - Madame Stéphanie GUILLAUME, déléguée aux commerces et à l'attractivité économique.
 - Monsieur Franck PALAUQUI, délégué aux infrastructures, voiries et réseaux.
 - Monsieur Philippe SCHWEBEL, délégué à la participation citoyenne et aux mobilités.

Après lecture de la Charte de l'élu local, Madame le Maire donne la parole à Monsieur HAAS qui souhaitait s'exprimer.

○ Monsieur HAAS :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, les Portiragnaises et Portiragnais ont parlé dimanche dernier. Nous prenons acte de ce résultat avec respect et sérénité. Trente-trois pourcent de nos concitoyens nous ont confié leur voix. C'est une responsabilité que nous assumons pleinement dès aujourd'hui.

Nous serons une opposition présente, rigoureuse et constructive. Ni obstruction, ni complaisance, l'exigence que les habitants méritent. Sur la transparence, la santé l'équilibre du territoire, l'économie, la maîtrise de l'urbanisme, nous resterons vigilants. Et nous prendrons la parole à chaque fois que l'intérêt général le commandera. Nous souhaitons à la nouvelle équipe de réussir pour Portiragnes. Car leur réussite, c'est celle de notre avenir. »

○ Madame le Maire conclut :

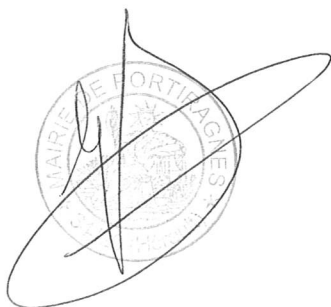
« Mesdames, Messieurs, la lecture de la charte de l'élu local vient nous rappeler avec force et clarté les principes fondamentaux qui guideront notre action tout au long de ce mandat : intégrité, impartialité, transparence et engagement au service de l'intérêt général. Au-delà des mots, c'est une véritable exigence morale et républicaine que nous prenons collectivement aujourd'hui devant les habitants de Portiragnes. Elle doit inspirer chacune de nos décisions et chacun de nos actes. C'est sur ces valeurs que nous souhaitons construire un mandat utile, responsable, et tourné vers l'avenir au service de tous les portiragnais. »

*_*_*_*

La séance est levée à 12h16

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Bienvenu', is written over a horizontal line.